

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

**SUR LE CONTROLE RESTREINT AU CONSEIL DE FONDATION
POUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023**

**DE LA FONDATION PRO SENECTUTE VALAIS-WALLIS
POUR LA VIEILLESSE**

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
SUR LE CONTRÔLE RESTREINT AU CONSEIL DE FONDATION
POUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023
DE LA FONDATION PRO SENECTUTE VALAIS-WALLIS / POUR LA VIEILLESSE**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe, tableau des flux de trésorerie et tableau de variation du capital) de la fondation PRO SENECTUTE VALAIS-WALLIS / POUR LA VIEILLESSE pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément à la SWISS GAAP RPC, aux exigences légales et statutaires incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne correspondent pas à une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément à la SWISS GAAP RPC, et que ces derniers ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Sion, le 4 mars 2024

NOFIVAL SA



Claude Tornay
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Mathias Pellaud
Réviseur agréé

**Pro Senectute Valais-Wallis /
Pour la Vieillesse
Bilan
au 31 décembre 2023**

	Annexe	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
A C T I F			
Trésorerie	2.1	982'263.45	1'574'850.60
Titres détenus à court terme		152'549.72	146'370.93
Créances résultant de ventes et de prestations de services	2.2	423'803.06	459'828.50
Prestations de services non facturées	2.3	372'693.34	8'100.00
Actifs de régularisation	2.4	23'881.85	88'137.85
Total actif circulant		1'955'191.42	2'277'287.88
Immobilisations financières	2.5	17'250.75	0.00
Immobilisations corporelles	2.6	555'782.65	556'262.60
Immobilisations incorporelles	2.7	41'760.79	38'335.60
Total actif immobilisé		614'794.19	594'598.20
TOTAL A C T I F		2'569'985.61	2'871'886.08
P A S S I F			
Dettes financières portant intérêts	2.10	4'600.00	4'600.00
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	2.8	373'055.90	258'645.55
Passifs de régularisation	2.9	363'660.40	304'898.35
Capitaux étrangers à court terme		741'316.30	568'143.90
Dettes à long terme portant intérêts	2.10	236'200.00	240'800.00
Capitaux étrangers à long terme		236'200.00	240'800.00
Fonds affectés		29'265.03	30'332.03
Capital des fonds		29'265.03	30'332.03
Capital lié généré		1'772'333.35	1'923'333.35
Capital libre généré		109'276.80	250'353.65
Résultat annuel		-318'405.87	-141'076.85
Capital de l'organisation		1'563'204.28	2'032'610.15
TOTAL P A S S I F		2'569'985.61	2'871'886.08

**Pro Senectute Valais-Wallis /
Pour la Vieillesse
Compte de résultat
pour janvier à décembre 2023**

	Annexe	2023 CHF	2022 CHF
Produit de la prestation de service et de la vente d'articles		1'457'891.91	1'452'265.52
Contribution des collectivités publiques reçues de Pro Senectute Suisse		2'813'093.45	2'661'621.00
Contribution de la Loterie Romande		154'000.00	67'000.00
Contributions des collectivités publiques		816'159.56	764'064.14
Produits de prestations fournies		5'241'144.92	4'944'950.66
Dons et collecte de fonds	2.11	536'526.96	367'857.92
Produits de campagnes de collecte de fonds		536'526.96	367'857.92
Total des produits d'exploitation		5'777'671.88	5'312'808.58
Conseil et information		-2'308'656.48	-2'502'284.95
Services		-1'529'922.46	-1'039'498.15
Cours		-1'342'884.97	-1'142'609.35
Travail social communautaire		-221'796.18	-132'460.65
Charges liées à la recherche de fonds		-121'974.48	-113'342.20
Charges administratives		-576'924.10	-509'288.26
Charges des prestations	2.12	-6'102'158.67	-5'439'483.56
Résultat d'exploitation		-324'486.79	-126'674.98
Recettes financières		10'254.50	2'397.78
Dépenses financières		-10'240.58	-34'951.06
Résultat financier		13.92	-32'553.28
Autres produits hors exploitation		0.00	64'675.49
Autres charges hors exploitation		-146'000.00	0.00
Résultat activité hors exploitation		-146'000.00	64'675.49
Résultat annuel avant résultat des fonds et sans variation du capital de l'organisation		-470'472.87	-94'552.77
Prélèvements des fonds affectés		1'527.00	1'809.27
Attributions aux fonds affectés		-460.00	0.00
		1'067.00	1'809.27
Résultat annuel avant variation du capital de l'organisation		-469'405.87	-92'743.50
Attributions capital lié généré		0.00	-50'000.00
Prélèvements capital lié généré		151'000.00	1'666.65
RESULTAT ANNUEL		-318'405.87	-141'076.85

**Pro Senectute Valais-Wallis /
Pour la Vieillesse
Tableau des flux de trésorerie**

	2023 CHF	2022 CHF
Résultat annuel avant résultat des fonds et variation du capital de l'organisation	-469'405.87	-92'743.50
Variation du capital des fonds	-1'067.00	-1'809.27
Amortissements sur des immobilisations corporelles	34'767.35	34'717.25
Amortissements sur des immobilisations incorporelles	11'905.75	1'634.90
Dissolution de provisions	-41'190.00	0.00
Variation des titres	-6'178.79	-36'803.82
Variation des créances	36'025.44	36'814.87
Variation des prestations de services non facturées	-364'593.34	-8'100.00
Variation des actifs de régularisation	64'256.00	-84'411.70
Variation des dettes à court terme	114'410.35	-28'022.14
Variation des passifs de régularisation	99'952.05	115'339.35
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	-521'118.06	-63'384.06
Investissements en		
- immobilisations financières	-17'250.75	0.00
- immobilisations corporelles	-34'287.40	-112'920.55
- immobilisations incorporelles	-15'330.94	-37'545.60
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-66'869.09	-150'466.15
Variation des dettes financières à long terme	-4'600.00	-173'200.00
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-4'600.00	-173'200.00
Variation de la trésorerie	-592'587.15	-387'050.21
Justification:		
Solde de trésorerie au 1er janvier	1'574'850.60	1'961'900.81
Solde de trésorerie au 31 décembre	982'263.45	1'574'850.60
Variation de la trésorerie	-592'587.15	-387'050.21

**Pro Senectute Valais-Wallis /
Pour la Vieillesse**

au 31 décembre 2023

Variation du capital

	état 01.01.2023	Entrées 2023	Sorties 2023	Mouvements internes	état 31.12.2023
Fonds Sport - Danse public	19'000.00	0.00	0.00	0.00	19'000.00
Fonds Aides financières Monthey	5'378.00	0.00	-1'296.00	0.00	4'082.00
Fonds Aides financières sociale	4'877.00	0.00	-231.00	0.00	4'646.00
Fonds Aides financières fédérales	1'077.03	460.00	0.00	0.00	1'537.03
Total capital des fonds	30'332.03	460.00	-1'527.00	0.00	29'265.03
Capital libre généré	250'353.65	0.00	0.00	-141'076.85	109'276.80
<i>Capital lié généré</i>					
Fonds de réorganisation	1'305'000.00	0.00	-146'000.00	0.00	1'159'000.00
Fonds de fluctuation des subventions	300'000.00	0.00	0.00	0.00	300'000.00
Fonds de stratégie 2025	270'000.00	0.00	0.00	0.00	270'000.00
Fonds d'investissement	48'333.35	0.00	-5'000.00	0.00	43'333.35
Résultat annuel	-141'076.85	0.00	0.00	141'076.85	-318'405.87
Total capital de l'organisation	2'032'610.15	0.00	-151'000.00	0.00	1'563'204.28

	état 01.01.2022	Entrées 2022	Sorties 2022	Mouvements internes	état 31.12.2022
Fonds Sport - Danse public	19'000.00	0.00	0.00	0.00	19'000.00
Fonds Aides financières Monthey	6'538.00	0.00	-1'160.00	0.00	5'378.00
Fonds Aides financières sociale	4'877.00	0.00	0.00	0.00	4'877.00
Fonds COVID	47.80	0.00	-47.80	0.00	0.00
Fonds Aides financières fédérales	1'678.50	0.00	-601.47	0.00	1'077.03
Total capital des fonds	32'141.30	0.00	-1'809.27	0.00	30'332.03
Capital libre généré	242'398.28	0.00	0.00	7'955.37	250'353.65
<i>Capital lié généré</i>					
Fonds de réorganisation	1'305'000.00	0.00	0.00	0.00	1'305'000.00
Fonds de fluctuation des subventions	300'000.00	0.00	0.00	0.00	300'000.00
Fonds de stratégie 2025	270'000.00	0.00	0.00	0.00	270'000.00
Fonds d'investissement	0.00	50'000.00	-1'666.65	0.00	48'333.35
Résultat annuel	7'955.37	0.00	0.00	-7'955.37	-141'076.85
Total capital de l'organisation	2'125'353.65	50'000.00	-1'666.65	0.00	2'032'610.15

**Pro Senectute Valais-Wallis /
Pour la Vieillesse
Annexe aux comptes annuels
Arrêtés au 31 décembre 2023**

1. Bases et principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation

1.1 Bases de la présentation des comptes

Les comptes annuels de la Fondation Pro Senectute Valais-Wallis / Pour la Vieillesse ont été établis sur une base volontaire en conformité avec toutes les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Ces comptes donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de Pro Senectute Valais-Wallis et sont conformes au droit suisse, aux statuts de la fondation, ainsi qu'aux directives de la fondation ZEWO (service spécialisé pour les organisations d'utilité publique qui récoltent des dons).

1.2 Créances résultant de ventes et de prestations de services

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est calculée forfaitairement sur les créances ouvertes en fin d'année.

1.3. Immobilisations corporelles et incorporelles

L'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles s'effectue au coût d'acquisition, moins les amortissements cumulés.

Les immobilisations corporelles sont amorties de manière linéaire.

Les calculs des amortissements reposent sur les durées d'utilisation moyennes suivantes :

Appartement	40 ans
Mobilier	10 ans
Machines de bureau	4 ans
Informatique (matériel)	4 ans
Logiciel	4 ans

2. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Trésorerie

	31.12.2023	31.12.2022
Liquidités d'exploitation	839'276.85	1'319'545.79
Liquidités bloquées pour un but	142'986.60	255'304.71
	<u>982'263.45</u>	<u>1'574'850.50</u>

2.2 Créances résultant de ventes et de prestations de services

	31.12.2023	31.12.2022
Créances envers d'autres OPS / PS CH	56'744.20	10'375.93
Créances envers des collectivités publiques	14'648.00	35'545.84
Créances envers tiers	363'410.86	414'906.73
Sous-total	<u>434'803.06</u>	<u>460'828.50</u>
./. Corrections de valeurs des créances tiers	<u>-11'000.00</u>	<u>-1'000.00</u>
	<u>423'803.06</u>	<u>459'828.50</u>

**Pro Senectute Valais-Wallis /
Pour la Vieillesse
Annexe aux comptes annuels
Arrêtés au 31 décembre 2023**

2.3 Prestations de services non facturées

	31.12.2023	31.12.2022
Prestations à facturer à des tiers	372'693.34	8'100.00
	<u>372'693.34</u>	<u>8'100.00</u>

Une modification de la facturation au niveau du service Mandat de curatelle est la cause de cette augmentation.

2.4 Actifs de régularisation

	31.12.2023	31.12.2022
Produits à recevoir envers d'autres OPS / PS CH	0.00	87'067.85
Dépenses pour le nouvel exercice	23'881.85	1'070.00
	<u>23'881.85</u>	<u>88'137.85</u>

2.5 Immobilisations financières

	31.12.2023	31.12.2022
Dépôts de loyers	17'250.75	3'617.05
	<u>17'250.75</u>	<u>3'617.05</u>

Une modification de la présentation a été faite en 2023 pour ressortir les dépôts de loyers de la trésorerie, une correction a été faite dans le comparatif 2022 également.

**Pro Senectute Valais-Wallis /
Pour la Vieillesse
Annexe aux comptes annuels
Arrêtés au 31 décembre 2023**

2.6 Immobilisations corporelles

	Total	Immeuble	Informatique	Mobilier
Etat au 01.01.2022				
Valeurs d'acquisitions	1'028'669.90	583'249.70	308'488.85	136'931.35
Amortissements cumulés	-550'610.60	-164'446.05	-299'974.15	-86'190.40
Valeurs comptables nettes	478'059.30	418'803.65	8'514.70	50'740.95
Entrées	112'920.55	0.00	3'374.55	109'546.00
Sorties	-326'363.75	0.00	-292'771.05	-33'592.70
Amortissements	-34'717.25	-14'694.85	-8'370.85	-11'651.55
Etat au 31.12.2022				
Valeurs d'acquisitions	815'226.70	583'249.70	19'092.35	212'884.65
Amortissements cumulés	-258'964.10	-179'140.90	-15'573.95	-64'249.25
Valeurs comptables nettes	556'262.60	404'108.80	3'518.40	148'635.40
Entrées	34'287.40	0.00	24'107.50	10'179.90
Sorties	0.00	0.00	0.00	0.00
Amortissements	-34'767.35	-14'694.85	-2'780.20	-17'292.30
Etat au 31.12.2023				
Valeurs d'acquisitions	849'514.10	583'249.70	43'199.85	223'064.55
Amortissements cumulés	-293'731.45	-193'835.75	-18'354.15	-81'541.55
Valeurs comptables nettes	555'782.65	389'413.95	24'845.70	141'523.00

**Pro Senectute Valais-Wallis /
Pour la Vieillesse
Annexe aux comptes annuels
Arrêtés au 31 décembre 2023**

2.7 Immobilisations incorporelles

	Logiciels Informatiques
Etat au 01.01.2022	
Valeurs d'acquisitions	175'583.55
Amortissements cumulés	-173'158.65
Valeurs comptables nettes	2'424.90
Entrées	37'545.60
Sorties	-66'778.55
Amortissements	-1'634.90
Etat au 31.12.2022	
Valeurs d'acquisitions	146'350.60
Amortissements cumulés	-108'015.00
Valeurs comptables nettes	38'335.60
Entrées	15'330.94
Sorties	0.00
Amortissements	-11'905.75
Etat au 31.12.2023	
Valeurs d'acquisitions	161'681.54
Amortissements cumulés	-119'920.75
Valeurs comptables nettes	41'760.79

2.8 Dettes à court terme résultant d'achats et de prestations de services

	31.12.2023	31.12.2022
Dettes envers d'autres OPS	1'527.00	6'976.95
Dettes envers l'institution de prévoyance	117'905.60	108'634.95
Dettes envers des tiers	253'623.30	143'033.65
	373'055.90	258'645.55

2.9 Passifs de régularisation

	31.12.2023	31.12.2022
Vacances et heures supplémentaires du personnel	142'000.00	168'000.00
Provision pour réduction de la subvention OFAS, selon la règle des 50%	0.00	41'190.00
Autres passifs de régularisation	221'660.40	95'708.35
	363'660.40	304'898.35

**Pro Senectute Valais-Wallis /
Pour la Vieillesse
Annexe aux comptes annuels
Arrêtés au 31 décembre 2023**

2.10 Dettes financières portant intérêts à court terme et à long terme

	31.12.2023	31.12.2022
Part à court terme des hypothèques	4'600.00	4'600.00
Part à long terme des hypothèques	236'200.00	240'800.00
Hypothèques	240'800.00	245'400.00

Echéance des dettes financières à court terme et à long terme portant intérêts

Echéance dans 1 an	4'600.00	4'600.00
Echéance dans 2 à 5 ans	18'400.00	18'400.00
Echéance supérieure à 5 ans	217'800.00	222'400.00

2.11 Produits de campagnes de collecte de fonds

	2023	2022
Résultat de la collecte d'automne	36'391.00	40'972.30
Autres dons sans but déterminé	500'135.96	326'885.62
Autres dons avec but déterminé	0.00	0.00
Total produits de campagnes de collecte de fonds	536'526.96	367'857.92

2.12 Charges des prestations

Conformément à la méthode de la fondation ZEWO, les organisations d'utilité publique répartissent les charges des prestations en charges de projets et en charges administratives / liées à la recherche de fonds (fundraising) pour permettre une évaluation de leurs structures de coûts.

2023

	Total	frais de personnel	Charge d'exploitation	Amortissement
Conseil et information	2'308'656.48	1'807'169.95	480'572.32	20'914.22
Services	1'529'922.46	847'837.35	673'305.91	8'779.21
Cours	1'342'884.97	950'822.87	383'735.62	8'326.48
Travail social communautaire	221'796.18	206'496.38	12'854.13	2'445.67
Charges liées à la recherche de fonds	121'974.48	39'407.71	82'100.05	466.73
Charges administratives	576'924.10	484'714.78	170'969.19	14'123.28
Total 2023	6'102'158.67	4'336'449.03	1'719'036.54	46'673.10
Total 2022	5'439'483.56	3'796'629.40	1'606'502.02	36'352.15

Total charges administratives (recherche de fonds y comprise)

En % de la totalité des charges des prestations

2023	2022
11%	11%

**Pro Senectute Valais-Wallis /
Pour la Vieillesse
Annexe aux comptes annuels
Arrêtés au 31 décembre 2023**

3. Informations complémentaires

3.1 Prévoyance professionnelle du personnel

Le personnel de Pro Senectute Valais-Wallis est assuré auprès de la Caisse de Prévoyance du Personnel de l'Etat du Valais (CPVAL) contre les suites économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

Il s'agit d'une institution de droit public constituée par loi cantonale dotée d'un organe paritaire suprême et des caisses de prévoyance internes constituées en son sein. Son siège social est à Sion.

Une réforme structurelle de la CPVAL a eu lieu avec effet au 1^{er} janvier 2020. Le système de prévoyance adopté par la CPVAL est celui d'un plan en primauté des cotisations (système épargne). Elle est constituée, dès le 1^{er} janvier 2020, d'une caisse de prévoyance ouverte (CPO) et avec une caisse de prévoyance fermée (CPF). L'Etat du Valais garantit les engagements réglementaires de la Caisse de prévoyance fermée. La Caisse de prévoyance ouverte est gérée sans la garantie de l'Etat, mais est entièrement recapitalisée avec un taux de couverture de 111.8% au 31 décembre 2022. Pour la caisse de prévoyance fermée, le degré de couverture est de 97.4% au 31 décembre 2022.

En 2020, l'Etat du Valais a subventionné la fondation Pro Senectute Valais-Wallis à hauteur de CHF 1'047'588.00 pour le transfert d'une partie du personnel de la caisse CPF à la caisse CPO (produits et charges exceptionnelles).

Pour la fondation Pro Senectute Valais-Wallis, pour la Caisse de prévoyance fermée, la garantie de l'Etat du Valais continue d'exister.

De ce fait aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes de Pro Senectute Valais-Wallis concernant le découvert de la caisse de pension dans la Caisse de prévoyance fermée.

En 2020, lors de cette réforme, pour la caisse de prévoyance fermée (CPF), il a été mis en place une garantie statique qui assure une adaptation proportionnée de la rente garantie. Cette garantie statique est à la charge des employeurs. Un montant de CHF 65'951.40 a été versé en ce sens en 2023 et une estimation à CHF 146'000.00 a été provisionnée pour les garanties futures des employés de la fondation Pro Senectute Valais-Wallis.

Une subvention de l'Etat du Valais a été demandée pour couvrir cette prestation.

Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées dans la période où le versement a lieu.

	2023	2022
Charge de prévoyance dans les frais de personnel	513'928.70	380'444.65

3.2 Indemnités aux organes dirigeants et transactions avec des personnes proches

Ni jeton de présence, ni honoraires ne sont versés au Conseil de Fondation.

La fondation n'a effectué aucune transaction avec des personnes proches.

**Pro Senectute Valais-Wallis /
Pour la Vieillesse
Annexe aux comptes annuels
Arrêtés au 31 décembre 2023**

3.3 Engagements conditionnels

Il existe un engagement conditionnel à la charge de Pro Senectute Valais-Wallis concernant un pont AVS que peuvent demander les employés.

Cet engagement a été calculé au maximum à CHF 370'000.00 par la caisse de pension. Ce risque maximum a été déterminé par le calcul du salaire actuel des employés à la date de la retraite, soit dans 35 ans pour les plus jeunes.

Une provision est comptabilisée une fois la décision de l'employé prise et suite à l'accord de la caisse de pension.

3.4 Actifs mise en gage

L'appartement à Viège est mis en gage afin de couvrir la dette hypothécaire de CHF 240'800.00 (CHF 245'400.00 au 31 décembre 2022) à la Banque Cantonale du Valais.

Le montant de la cédule hypothécaire est de CHF 460'000.00.

3.5 Nombre d'équivalents temps plein

Au 31 décembre 2023, le nombre d'équivalents temps plein était de 35.45 (31.3 au 31 décembre 2022).

Pro Senectute Valais-Wallis / Pour la vieillesse Rapport de performance

Buts de l'organisation

1Le but de la fondation est de maintenir et d'améliorer le bien-être des personnes âgées dans le canton du Valais.

2La fondation peut, en collaboration avec d'autres institutions privées ou publiques, contribuer également au bien-être d'autres groupes de population.

Les organes dirigeants et la durée de leurs fonctions

- **Le conseil de fondation**

1Le conseil de fondation :

- a) il veille à la réalisation des buts de la fondation ;
- b) il fixe et modifie les statuts ;
- c) il fixe la stratégie et détermine les objectifs prioritaires de la fondation ;
- d) il approuve le rapport annuel de gestion ;
- e) il approuve le budget et les comptes ;
- f) il désigne et révoque l'organe de révision ;
- g) il détermine le droit de signature ;
- h) il nomme et révoque le directeur ;
- i) il donne décharge à la direction de sa gestion annuelle ;
- j) il adopte les règlements et directives pour le bon fonctionnement de la fondation.

2Il se compose de 7 membres. Le Conseil pourvoit lui-même au remplacement de ses membres par cooptation. Chaque région constitutionnelle du Valais y est équitablement représentée.

3La durée du mandat est de quatre ans. Il peut être renouvelé trois fois.

4Le conseil de fondation désigne parmi ses membres un président et un vice-président.

5La fondation est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du directeur.

Au 31 décembre 2023, les personnes suivantes sont membres de plein droit du Conseil de fondation de Pro Senectute Valais-Wallis :

Julien Dubuis, Président
Céline Dessimoz, Vice-présidente
Aurelia Zimmermann, membre
France Udressy, membre
Martial Coutaz, membre
Jacques Meyer, membre
Martin Kalbermatter, membre

Victor Fournier, Secrétaire du Conseil avec voie consultative

**Pro Senectute Valais-Wallis /
Pour la vieillesse
Rapport de performance**

Les personnes responsables de la gestion

Le conseil de fondation délègue la direction opérationnelle de la fondation à la direction.

Le directeur est nommé par le conseil de fondation. Il gère les affaires de la fondation et met en œuvre les décisions prises par le conseil de fondation.

Le directeur prend part aux séances du conseil de fondation, en tant que secrétaire, avec voix consultative.

Ses tâches principales sont les suivantes :

- a) il s'acquitte des tâches en vue de réaliser les buts et la politique de la fondation ;
- b) il prépare les séances du conseil de fondation ;
- c) il assure la mise en œuvre de la stratégie définie par le conseil de fondation ;
- d) il applique les directives émises par le conseil de fondation ;
- e) il assume la gestion financière de la fondation selon les prescriptions du conseil de fondation ;
- f) il dirige le personnel selon les prescriptions du conseil de fondation ;
- g) il rend compte de son activité au conseil de fondation et émet des propositions pour le développement de la stratégie et des objectifs prioritaires de la fondation ;
- h) il collabore avec Pro Senectute Suisse et d'autres partenaires.

Pro Senectute Valais-Wallis / Pour la vieillesse Rapport de performance

Les buts fixés et une description des prestations fournies en relation avec les buts et l'utilisation des fonds mis à disposition

Pro Senectute Valais-Wallis atteint les buts fixés en fournissant des prestations dans deux domaines distincts, sur tout le territoire cantonal :

1. Le travail social, soit :
 - a. **Aide et conseil** pour la vie quotidienne, le maintien à domicile, l'entrée en EMS, les moyens auxiliaires
 - b. **Soutien psychosocial** et accompagnement lors de difficultés personnelles
 - c. **Information juridique**, financière, relatives aux assurances sociales
 - d. **Appui administratif** (p. ex. déclaration d'impôts).
 - e. **Aide financière individuelle**

Actuellement, nos 9 bureaux de consultation sociale présents sur l'ensemble du territoire valaisan, offrent soutien et conseil à plus de 2800 personnes. Nous assurons par ailleurs le traitement de plus de 200 mandats de curatelle.

2. L'animation, soit
 - a. **Animation** : près de 390 groupes et clubs d'aînés, nombreuses activités (voir brochure des activités)
 - b. **Prévention** : journées thématiques, conférences, formations, ateliers de prévention
 - c. **Sport et Mouvement** : plus de 330 groupes de sport. Ils permettent la pratique d'activités physiques diverses et variées. Ces activités sont encadrées par des moniteurs formés et agréés selon le label esa Sport des adultes.
 - d. **Formation** : offre variée de cours.

Le service d'animation de Pro Senectute Valais-Wallis abrite 150 clubs d'aînés qui proposent jeux, repas et excursions dans tout le canton. En outre, près de 240 groupes culturels déploient leur activité : chorale, fanfare, jeux de société, ateliers créatifs, thés dansants, peinture, ateliers de prévention, etc. Par ailleurs, plus de 130 cours sont organisés, notamment : informatique, langues, préparation à la retraite, etc.

Plus de 16'200 participations aux activités ont été décomptées.

Le service Sport et Mouvement de Pro Senectute Valais-Wallis abrite quant à lui plus de 330 groupes de sport : gymnastique, randonnées, nordic walking, ski de fond, raquettes, natation, Pilates, yoga, danse, etc.

Plus de 8'300 participations sont recensées.

Estimation du travail bénévole

Pro Senectute Valais-Wallis peut compter sur l'appui de près de 1200 bénévoles (près de 40'000 heures sont décomptées annuellement).

Pro Senectute Valais-Wallis / Pour la vieillesse Rapport de performance

Autres informations

L'année 2023 a été marquée par des défis financiers importants, avec un résultat déficitaire qui interpelle. Ce constat nous rappelle que Pro Senectute Valais-Wallis doit évoluer et s'adapter pour continuer à répondre aux besoins croissants de nos aînés en collaboration avec les autorités nationales, cantonales et communales.

L'augmentation de la fréquentation de nos cours et activités sportives ou culturelles depuis la fin de la crise COVID-19 est importante. Ceci témoigne de la confiance que les seniors accordent à notre travail et à notre mission. Nous constatons également un accroissement marqué des consultations sociales que nous assurons chaque jour de l'année et qui met en lumière la précarité croissante chez les personnes âgées dans notre canton et la nécessité de disposer de moyens adéquats pour faire face à cette croissance.

L'enjeu de l'augmentation du nombre de seniors en Valais pour les cinq prochaines années est crucial. Nous devons anticiper et répondre aux besoins croissants en matière de soins de santé, d'accompagnement social et de loisirs adaptés. Il est impératif que nous travaillions ensemble, en partenariat avec les autorités locales et d'autres organisations, pour garantir que nos aînés puissent vieillir dans la dignité et la qualité de vie qu'ils méritent.

Pour de plus amples renseignements concernant Pro Senectute Valais-Wallis, vous le trouverez sur notre site internet ainsi que dans notre rapport d'activité.